

Procès en appel CFDT versus Ludo et Michel

Environ 250 personnes sont venues soutenir Ludo et Michel. L'audience a duré 3 heures. 6 témoins sont intervenus en faveur de Ludo et Michel, alors que la Direction Nationale de la CFDT n'en avait aucun. Après les témoignages et les plaidoiries, il devrait y avoir de bonnes raisons d'être optimistes pour la relaxe. Mais avec la Justice, sait-on jamais.

Le jugement a été mis en délibéré et ne sera rendu que le 17 septembre.

Vous pouvez lire les compte-rendu de ce procès en appel [ici](#).